

Recommandé

## Fixation du délai pour ouvrir action concernant un droit de rétention

Vous êtes avisé que, par déclaration écrite du

persiste à se prévaloir du droit de rétention que vous avez contesté

sur les objets ci-après désignés, inventoriés au préjudice de

à

et dont vous revendiquez la propriété:

no

estimés à fr.

En conséquence, il vous est fixé un **délai de 20 jours** dès réception du présent avis pour ouvrir, devant le juge compétent (art. 109 LP), **action en contestation** du droit de rétention contre le créancier prénommé, **faute de quoi la prétention de celui-ci sera réputée admise dans la poursuite en cause.**

Lieu et date

Office des poursuites